



*Jean-Marie Salomon pour la Pétition 37/2005
Audience du 1^{er} décembre 2008 après-midi*

Mesdames et Messieurs les Parlementaires de la Commission des Pétitions

Je suis, ce soir, le porte-parole des gens de MARDIÉVAL, puisque c'est le projet que nous refusons à Mardié qui est évoqué ici ; mais je relaie aussi les associations de Sully-sur-Loire et de Baule avec qui nous sommes alliés contre les trois menaces similaires ; et la cause des pétitionnaires de Donnery. De leur part, comme de la mienne : **Merci** aux 603 députés qui ont voté le rapport du député Hammerstein, et à vous tous pour cette réunion.

Depuis celle du 11 décembre 2007, le Conseil Général du Loiret a choisi d'ignorer la plupart de vos recommandations et, surtout, de **ne rien changer à ses plans** concernant Mardié ; il s'est au contraire engagé dans une coûteuse "**fuite en avant**", dans la prétention de contourner ou de surmonter ce nouvel obstacle qui venait s'ajouter à beaucoup d'autres.

Pourtant, dans cette période, tout a convergé pour mettre en lumière l'inanité et le caractère inacceptable d'un projet rejeté par un nombre croissant de citoyens : un **cinglant désaveu électoral** pour le Président Doligé ; le "**Grenelle de l'Environnement**" et la "**Loi Grenelle 1** ; la progression rapide de la **conscience écologique** ; l'envolée des prix du pétrole qui a accentué une **réduction sensible des trafics**. Cela, au plan général.

Sur le terrain, notre **travail** n'a pas faibli... d'autant qu'il s'accorde encore mieux qu'avant aux actions des municipalités renouvelées, et qu'il a trouvé un nouveau relais politique actif au sein de l'Assemblée départementale.

- Ainsi, MARDIÉVAL a constitué une **Alliance** avec les défenseurs de Sully-sur-Loire, et de Baule : ces trois communes, fières de leur Loire reconnue Patrimoine Mondial et riches d'un environnement classé NATURA 2000, sont aussi, comme vous le savez, sous la menace des déviations routières du Conseil général : trois raisons pour consolider leurs forces et lutter conjointement jusqu'à la sauvegarde définitive de leurs territoires...

Première initiative : étayer la **saisine des autorités de l'UNESCO** en charge du Patrimoine mondial par l'envoi d'un dossier illustré et argumenté ; qui met notamment en lumière le non-respect par les autorités françaises des obligations du Protocole qui les engage. Notre intention est aussi de lier la défense des trois sites devant votre Commission.

- Par ailleurs, MARDI ÉVAL a analysé les études, enfin obtenues, qui avaient fondé le vote sur le choix de tracé en 2005... Sans surprise, les justifications de ce projet conçu au siècle dernier se sont révélées inconsistantes, incohérentes, non probantes, voire fallacieuses. Mieux, elles prouvent encore que ce fameux projet de Grand contournement routier d'Orléans reste le seul motif crédible de la déviation de Mardié. **Cela nous renforce dans notre conviction que ce projet ne solutionne aucun des problèmes qu'il prétend résoudre et n'a pas d'utilité publique avérée.**

Il y a un an, à Orléans, la médiatisation du rapport de votre Mission d'enquête a mis sur la défensive certains responsables et élus du Conseil Général, qui ont répliqué par une communication mensongère, au moins par omission : ils se sont efforcés de **minimiser les conclusions du rapport** qui faisaient obstacle aux projets, notamment en dénigrant ouvertement, et parfois très désagréablement, la Commission des pétitions et les membres de la délégation.

- Poursuivant l'élaboration du dossier de DUP, l'exécutif du Département a ensuite engagé de **nouvelles études** et des **prestations de services coûteuses** : elles pourraient dépasser 1 Million d'Euros !

- Une brillante équipe d'"Assistance à Maîtrise d'Ouvrage" vient de justifier la volonté du Président de s'exonérer du Code des Marchés Publics par le biais d'un "Partenariat Public Privé", qui livrerait le projet à un grand groupe de travaux publics. Paradoxalement, son rapport d'évaluation ne peut éviter de **mettre en lumière les complexités et les risques volontairement escamotés jusqu'ici**, qui servent maintenant d'argument à l'abandon du projet au secteur privé ; il confirme aussi la **sous-estimation flagrante de l'avant-projet** dont le coût apparaîtra bientôt comme tout à fait déraisonnable dans la situation économique actuelle. L'Enquête d'Utilité Publique serait repoussée au-delà du choix du "Partenaire privé".

Voilà décrite, le plus brièvement possible, la tentative de "fuite en avant" évoquée précédemment, et la situation d'enlisement à laquelle le projet ne peut échapper.

Subsiste un fait majeur, preuve incontestable du mépris témoigné ici à la réglementation NATURA 2000 : la **négation pure et simple**, lors de l'adoption de l'avant-projet par l'Assemblée départementale, **des conclusions de l'Étude d'incidence sur l'environnement** (E.I.E.) réalisée en 2005 par les Naturalistes Orléanais. Le Président Doligé ne s'est jamais expliqué à ce sujet. Comment l'Étude d'impact, dans une éventuelle Enquête d'Utilité Publique, pourrait-elle escamoter ce fait établi ? Il serait essentiel d'exiger du maître d'ouvrage qu'il respecte enfin ces conclusions... Ce qui reviendrait à lui imposer de « revoir ses plans concernant le franchissement envisagé à Mardié », comme vous l'aviez si bien formulé, il y a un an, en recommandation finale de votre rapport.

Vous ne l'ignorez pas, nous sommes David contre Goliath. Les "ressources" (humaines, intellectuelles, matérielles, financières...) de nos associations, même rassemblées dans l'Alliance, apparaissent comme dérisoires et précaires face aux considérables moyens (politiques, techniques, humains et financiers) de l'Institution que nous défions. Malgré cela, nous "tenons bon" depuis plus de douze longues années, mais cela prend trop de temps à ceux qui agissent. Ils préféreraient le passer, le cœur serein, au bord du grand fleuve sauvage qu'ils aiment avec passion, ou dans ces bois qui leur rappellent la belle leçon des Aborigènes : à savoir que la Nature ne leur appartient pas, mais que ce sont eux qui appartiennent à la Nature...

Ils y rencontreraient ces oiseaux exceptionnels que la Loire héberge ou nourrit, comme les Balbuzards pêcheurs, les Sternes, les Martins pêcheurs... voire une Cigogne noire ou un Héron pourpré : cent espèces différentes sont encore présentes... mais pour combien de temps ? Ils observeraient la vie de cette faune variée, des batraciens aux mammifères, aux rapaces et aux odonates, qui se confrontent autour de l'étang dans les bois... Ils pourraient même se mettre à l'affût, de jour, pour guetter ce Balbuzard pêcheur qui, sans doute tenté par une nidification à proximité du fleuve, a fréquenté longuement une aire perchée dans les bois de Mardié au cours de cet été 2008... Ou, de nuit, pour surprendre le Castor.

Vous avez bien voulu relayer notre cause, c'est déterminant pour la suite, et nous vous en sommes profondément reconnaissants. Mais nos efforts conjoints ne doivent plus maintenant tarder à aboutir : il faut que de cette mauvaise aventure prenne fin au plus tôt, sans plus de dégâts, et sans plus de gaspillages !

Merci de votre attention !

Et si vous souhaitez suivre les événements de cette affaire, vous pouvez visiter le site du Castor énervé, mis à jour en permanence : <http://le-castor-enerve.fr/>